

## COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 OCTOBRE 2025

**Le Conseil Municipal de Bouilly-en-Gâtinais, convoqué le 13 octobre 2025, s'est réuni le 20 octobre 2025 à 20h00 sous la présidence de Monsieur VERNEAU Philippe, Maire**

**Etaient présents :** Messieurs VERNEAU Philippe, PALLU Christian, PALLU Thierry, BOBET Alain, THIEBAULT Michel, BOUARD Pascal, Mesdames JAMET Fernande, GAUDIN Isabelle

**Absents excusés :** GRELET Robert

**Absents :** BARILLET Jérôme  
JOLIVET Stéphane

**Secrétaire :** GAUDIN Isabelle

La séance a été ouverte sous la présidence de M. VERNEAU Philippe, Maire.

Le Maire, qui après l'appel nominal, a donné lecture du compte rendu de la séance du 28 juillet 2025.

### **I) Approbation du compte-rendu du 28 juillet 2025**

Le compte-rendu du 28 juillet 2025 est approuvé à l'unanimité.

### **II) Décision modificative n°1 – section investissement**                      délib 2025-020    s/s préf le

Le Maire expose que le contrat BERGER LEVRAULT arrive à expiration en octobre 2025 et qu'il convient de renouveler celui-ci. Une proposition commerciale a été faite pour un montant de 4 187,21 € HT, soit 5 024,65 € TTC. Il convient donc d'abonder la ligne budgétaire correspondante, comme suit :

Chapitre 20	Dépenses	Article 2051 (concession et droits similaires)	+ 1 600 €
Chapitre 21	Dépenses	Article 2157 (agencement et aménagements de terrains)	- 1 600 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

Autorise Monsieur le Maire à procéder au virement de crédits sur le budget Commune.

Pour : 8	Contre : 0	Abstention : 0
----------	------------	----------------

### **III) Numération des parcelles AB 136 et AB 137**                      délib 2025-021    s/s préf le

Le Maire expose que les parcelles AB 136 et AB 137, situées Route d'Annorville, ne sont pas numérotées. Il convient donc de les numérotées.

Après en avoir délibéré, le Conseil décide :

- d'attribuer le numéro 3 Route d'Annorville pour les parcelles AB 136 et 137.

Pour : 8	Contre : 0	Abstention : 0
----------	------------	----------------

#### IV) Questions diverses

- Notre agent technique, Christophe BOUARD, part en retraite à compter du 1<sup>er</sup> avril 2026. Le Conseil commence à réfléchir quant à la manière de recruter une autre personne. Plusieurs possibilités s'offrent à la commune :
  - Recrutement par mutation
  - Recrutement en CDD
  - Faire appel à un auto-entrepreneurLe choix s'oriente sur un recrutement par mutation.
  
- Projets d'investissement 2026 :
  - Voirie (Ruelle de Laas)
  - Radar pédagogique
  - Passage piétons
  - Panneaux
  - Murs du terrain de sports
  - Vidéo-projecteur
  - Sono
  - Panneau affichage
  - Décorations Noël
  - Climatiseur mairie
  
- La préfecture du Loiret a envoyé à la commune l'arrêté de protection de vidéo-surveillance.
  
- M. JAMOIS, par le biais de son association (Association Henri Bouillant), propose aux communes de restaurer d'anciens panneaux routiers ou d'en réaliser de nouveaux si ceux-ci n'existent plus. Il propose la réalisation de panneaux pour un montant de 90 € par plaque, pose comprise. La commune n'est pas intéressée.
  
- L'entreprise CHARTIER est intervenue sur Bouilly et Verrines pour la réparation de fuites sur les réseaux d'eau pluviale.
  
- Un habitant de Verrines s'est fait mordre par un chien. Une déclaration en mairie a été faite.
  
- Organisation du 11 novembre :
  - 9h45 : Rassemblement à la mairie
  - 10h00 : Dépôt de gerbes au Monument aux Morts
  - 10h30 : Vin d'honneur
  
- Tout le réseau cuivre d'Orange sera supprimé en 2029.
  
- Fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales 2025 :
  - A encaisser : 5 048 €
  - A reverser : 2 644 €
  
- La commune a reçu un courrier de la préfecture concernant des moyennes de performance sur le suivi du budget.
  - La moyenne nationale est de 86,37%
  - La moyenne départementale est de 87,39%
  - La moyenne de la commune de Bouilly est de 100%

- Subventions reçues :
  - Département : 11 035 €
  - DETR : 10 301 €
  - SIERP : 1 603 €Soit un total de 22 939 €
  
- Le rapport annuel 2024 a été présenté à l'ensemble du conseil.
  
- Le SIRIS de Vrigny a confirmé la prise en charge des repas à 1€ avec l'aide du gouvernement à partir du 1<sup>er</sup> novembre 2025.